



SOMMATION

ENSUITE D'EXPROPRIATION

REGISTRE FONCIER
DE LA BROYE
ET DU NORD VAUDOIS

**par la Commune du Chenit,
pour la création d'une piste cyclable,
Étape 4 «Ecole secondaire – Pré Rond».**

Conformément à la loi d'expropriation, tous les titulaires de droits quelconques sur les immeubles des propriétaires indiqués plus bas sont avisés:

1. qu'un délai de 20 jours leur est imparti pour produire leurs prétentions sur les indemnités indiquées ci-dessous auprès de l'office soussigné,
2. qu'à ce défaut, il ne sera tenu compte de leurs droits que dans la mesure où ils sont révélés par le Registre foncier.

District du Jura-Nord vaudois
EXPROPRIÉS

Commune du Chenit
Indemnités

	Fr. à payer par l'expropriant
Rithner Pierre-Alain et Rithner Olivier	2'070.—
Baldelli Gladys, Locatelli Irène et Rytz Marie Joséphe	180.—
Fondation des Oeuvres sociales de Parechoc S.A.	630.—
Fiaux Patrice et Iyaiche Fiaux Zehra	1'260.—
Nicolier Monique	360.—

Le 23 juillet 2021.

Le conservateur du Registre foncier: **M^{me} Gül Kaynak**